

LISTE XXXVII - TURQUIE

1	2	3	4	5	6	7
42.04 00	Articles en cuir naturel ou reconstitué, à usages techniques:		G/HS/94			
	- A. Courroies de transmission ou de transport:					
	-- I. Courroies de transmission	22		AT	CRMII/63	
	- B. autres:					
	-- I. Articles pour machines et taquets pour l'industrie textile	22		AT	CRMII/63	
44.03	Bois bruts, même écorcé, désaibliérés et équarris:					
4403.10	- traités avec une peinture, de la créosote ou agents de conservation:					
	-- B. autres:					
	--- I. de conifères:					
	---- c. Bois de mine	5		CA	CRMII/63	
	--- II. autres:					
	---- a. arbres ronds:					
	----- 4. Bois de mine	5		CA	CRMII/63	
	-- autres:					
	---- II. Bois de mine	5		CA	CRMII/63	
4403.99						
45.02 00	Liège naturel, écorché ou simplement équarri, ou en cubes, plaques, feuilles ou bandes de forme carrée ou rectan- gulaire (y compris les ébauches à arêtes vives pour bouchons)	10		IT	T/51	T/51,305/B

LISTE XXXVII - TUROUÏE

1	2	3	4	5	6	7
47.02 00	Pâtes chimiques de bois, à dissoudre	15	G/HIS/94			
47.03	Pâtes chimiques de bois, à la soude ou à la sulfate, autres que les pâtes à dissoudre:					
4703.11	- écrués:	15		SE,US	T/51	T/51,323/C
4703.19	-- de conifères	15		SE,US	T/51	T/51,323/C
4703.21	-- autres que de conifères	15		SE,US	T/51	T/51,323/C
4703.29	- mi-blanchies ou blanchies:	15		SE,US	T/51	T/51,323/C
47.04	Pâtes chimiques de bois, au bisulfite, autres que les pâtes à dissoudre:					
4704.11	- écrués:	15		SE,US	T/51	T/51,323/C
4704.19	-- de conifères	15		SE,US	T/51	T/51,323/C
4704.2	-- autres que de conifères	15		SE,US	T/51	T/51,323/C
4704.29	- mi-blanchies ou blanchies:	15		SE,US	T/51	T/51,323/C
47.05 00	Pâtes mi-chimiques de bois	15		SE,US	T/51	T/51,323/C
48.01 00	Papier journal, en rouleaux ou en feuilles:					
	- A. Papier contenant 70 % et plus de pâtes de bois et pesant de 50 g inclus à 55 g inclus par m2	25		SE,US	CRMI/63	

LISTE XXXVII - TURQUIE

1	2	3	4	5	6	7
	- B. autres	50	G/HS/94	SE	CCSI/69	
4802.20	- Papiers et cartons supports pour papiers ou cartons photosensibles, sensibles à la chaleur ou électrosensibles:					
	--B. Cartons	50		CA	CCSI/69	
	- autres papiers et cartons, sans fibres obtenus par un procédé mécanique ou dont 10% au plus en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par de telles fibres:					
4802.51	-- d'un poids au mètre carré inférieur à 40 g:					
	--- B. autres:					
	---- I. Papiers d'impression et d'écriture	50		SE	CCSI/69	
	---- II. autres:					
	----- b. Cartons	50		CA	CCSI/69	
4802.52	-- d'un poids au mètre carré de 40 g ou plus mais n'excédant pas 150 g:					
	--- A. Papiers d'impression ou d'écriture	50		SE	CCSI/69	
	--- B. Papier à dessin	21		AT	T/51	T/51,ex AT22%
	--- C. Cartons	50		CA	CCSI/69	
4802.53	-- d'un poids au m2 excédant 150 g:					
	--- A. pour cartes à perforer:					
	---- II. autres:					
	----- a. Cartons	50				

LISTE XXXVII - TURQUIE

1	2	3	4	5	6	7
	<ul style="list-style-type: none"> --- B. autres: ---- I. Papiers d'impression ou d'écriture ---- II. Papier à dessin ---- III. Cartons - autres papiers et cartons dont plus de 10% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres obtenues par un procédé mécanique: -- A. d'un poids au mètre carré inférieure à 72 g et dont plus de 50% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres obtenues par un procédé mécanique: --- I. Papiers d'impression ou d'écriture -- B. autres: --- I. Papiers d'impression ou d'écriture --- II. autres: ---- b. Cartons 	<ul style="list-style-type: none"> 50 21 50 	G/HS/94	<ul style="list-style-type: none"> SE AT CA 	<ul style="list-style-type: none"> CCSI/69 T/51 CCSI/69 	<ul style="list-style-type: none"> T/51,ex AT22%
4802.60						
48.04	<ul style="list-style-type: none"> Papiers et cartons Kraft, non couchés ni enduits, en rouleaux ou en feuilles autres que ceux des numéros 48.02 ou 48.03: - Papiers et cartons pour couverture, 					

LISTE XXXVII - TURQUIE

1	2	3	4	5	6	7
			G/HS/94			
4804.11	<p>dits "kraftliner":</p> <p>--écrus:</p> <p>--- A. dont la composition fibreuse totale est constituée par 80 % au moins en poids par des fibres de conifères obtenues par le procédé chimique au sulfate ou à la soude:</p> <p>---- I. d'un poids au mètre carré inférieure à 150 g:</p> <p>----- a. Papiers dits "kraftliner"</p> <p>----- b. Cartons dits "kraftliner"</p> <p>---- II. d'un poids au mètre carré 150 g ou plus mais moins de 175 g:</p> <p>----- a. Papiers dits "kraftliner"</p> <p>----- b. Cartons dits "kraftliner"</p> <p>---- III. d'un poids au mètre carré égal ou supérieure à 175 g:</p> <p>----- a. Papiers dits "kraftliner"</p> <p>----- b. Cartons dits "kraftliner"</p> <p>--- B. autres:</p> <p>---- I. Papier dits "kraftliner"</p> <p>---- II. Cartons dits "kraftliner"</p>	35 50		US,SE CA	CRM/63 CCSI/69	
4804.19	<p>-- autres:</p> <p>-- A. dont la composition fibreuse totale est constituée par 80 % au moins en poids par des fibres de conifères obtenues par le</p>	35 50		US,SE CA	CRM/63 CCSI/69	

LISTE XXXVII - TURQUIE

1	2	3	4	5	6	7
			G/HS/94			
	procédé chimique au sulfate ou à la soude:					
	---- I. composées d'une ou plusieurs couches écruës et d'une couche extérieure blanchie, mi-blanchie ou colorée dans la masse, d'un poids au mètre carré:					
	----- a. d'un poids au mètre carré moins de 150 g:					
	----- 1. Papiers dits "kraftliner"	35		US,SE	CRM/63	
	----- 2. Cartons dits "kraftliner"	50		CA	CCSI/69	
	----- b. d'un poids au mètre carré égal ou plus de 150 g mais moins de 175 g:					
	----- 1. Papiers dits "kraftliner"	35		US,SE	CRM/63	
	----- 2. Cartons dits "kraftliner"	50		CA	CCSI/69	
	----- c. d'un poids égal ou supérieure à 175 g:					
	----- 1. Papiers dits "kraftliner"	35		US,SE	CRM/63	
	----- 2. Cartons dits "kraftliner"	50		CA	CCSI/69	
	---- II. autres:					
	----- a. d'un poids au mètre carré moins de 150 g:					
	----- 1. Papiers dits "kraftliner"	35		US,SE	CRM/63	
	----- 2. Cartons dits "kraftliner"	50		CA	CCSI/69	
	----- b. d'un poids au mètre carré égal ou plus de 150 g mais moins de 175 g:					
	----- 1. Papiers dits "kraftliner"	35		US,SE	CRM/63	
	----- 2. Cartons dits "kraftliner"	50		CA	CCSI/69	

LISTE XXXVII - TUROUJIE

1	2	3	4	5	6	7
	<ul style="list-style-type: none"> ----- c. d'un poids au mètre carré égal ou supérieure à 175 g: ----- 1. Papiers dits "kraftliner" ----- 2. Cartons dits "kraftliner" --- B. autres: ----- I. Papiers dits "kraftliner" ----- II. Cartons dits "kraftliner" - Papiers kraft pour sacs de grande contenance: -- écrus -- autres - autres papiers et cartons craft d'un poids au mètre carré n'excédant pas 150 g: -- écrus: --- A. destinés à la fabrication de fils de papiers du n° 53.08 ou de fils de papier armés de métal du n° 56.07: ----- I. Papiers kraft ----- II. Cartons craft --- B. autres ----- I. dont la composition fibreuse totale est constituée par 80% au moins en poids par des fibres de conifères obtenues par le procédé chimique au sulfate ou à la soude: ----- a. servant d'isolant pour des 	<p align="center">G/HS/94</p> <p>35 50</p> <p>35 50</p> <p>35 35</p> <p>35 50</p>	<p align="center">US,SE CA</p> <p align="center">US,SE CA</p> <p align="center">US,SE US,SE</p> <p align="center">US,SE CA</p>	<p align="center">CRM/63 CCSI/69</p> <p align="center">CRM/63 CCSI/69</p> <p align="center">CRM/63 CRM/63</p>		
4804.21						
4804.29						
4804.31						

LISTE XXXVII - TURQUIE

1	2	3	4	5	6	7
	usages électrotechniques	35	G/HS/94	US,SE	CRMI/63	
	---- b. autres:					
	----- 1. Papiers kraft	35		US,SE	CRMI/63	
	----- 2. Cartons kraft	50		CA	CRMI/63	
4804.39	-- autres:					
	--- A. destinés à la fabrication de fils de papiers du n° 53.08 ou de fils de papier armés de métal du n° 56.07:					
	---- I. Papiers kraft	35		US,SE	CRMI/63	
	---- II. Cartons kraft	50		CA	CRMI/63	
	--- B. autres:					
	---- I. dont la composition fibreuse totale est constituée par 80% au moins en poids de pâte de bois résineux au sulfate:					
	---- a. blanchis uniformément dans la masse:					
	----- 1. Papiers kraft	35		US,SE	CRMI/63	
	----- 2. Cartons kraft	50		CA	CRMI/63	
	---- b. autres:					
	----- 1. Papiers kraft	35		US,SE	CRMI/63	
	----- 2. Cartons kraft	50		CA	CRMI/63	
	- autres papiers et cartons kraft, d'un poids au m2 compris entre 150g exclus et 225 g exclus:					
	-- écрус:					
4804.41	--- A. dont la composition fibreuse totale est constituée par 80% au moins en poids par des fibres					

LISTE XXXVII - TURQUIE

1	2	3	4	5	6	7
			G/HS/94			
4804.42	de conifères obtenues par le procédé chimique au sulfate ou à la soude: ---- I. papiers kraft ---- II. cartons kraft -- blanchis uniformément dans la masse et dont plus de 95 % en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenus par un procédé chimique : --- A. dont la composition fibreuse totale est constitué par 80 % au moins en poids par des fibres de conifères obtenues par le procédé chimique au sulfate ou à la soude: ---- I. papiers kraft ---- II. cartons kraft -- autres: --- A. dont la composition fibreuse totale est constitué par 80 % au moins en poids par des fibres de conifères obtenues par le procédé chimique au sulfate ou à la soude: ---- I. papiers kraft ---- II. cartons kraft - autres papiers et cartons kraft, d'un poids au m2 égal ou supérieur à 225g:	35 50		US,SE CA	CRMI/63 CRMI/63	
4804.49		35 50		US,SE CA	CRMI/63 CRMI/63	
		35 50		US,SE CA	CRMI/63 CRMI/63	

LISTE XXXVII - TURQUIE

1	2	3	4	5	6	7
4804.51	-- écus: ---- A. dont la composition fibreuse totale est constituée par 80 % au moins en poids par des fibres de conifères obtenues par le procédé chimique au sulfate ou à la soude: ---- I. Papiers kraft ---- II. Cartons kraft -- blanchis uniformément dans la masse et dont plus de 95 % en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des bois obtenues par un procédé chimique: --- A. dont la composition fibreuse totale est constituée par 80 % au moins en poids par des fibres de conifères obtenues par le procédé chimique au sulfate ou à la soude: ---- I. Papiers kraft ---- II. Cartons kraft -- autres: -- A. dont la composition fibreuse totale est constituée par 80 % au moins en poids par des fibres de conifères obtenues par le procédé chimique au sulfate ou à la soude: ---- I. Papiers kraft	35 50	G/HS/94	US,SE CA	CRMII/63 CRMII/63	
4804.52						
4804.59						

LISTE XXXVII - TURQUIE

1	2	3	4	5	6	7
	---- II. Cartons kraft	50	G/HIS/94	CA	CRMI/63	
48.05	Autres papiers et cartons, non couchés ni enduits, en rouleaux ou en feuilles:					
4805.22	- Papiers et cartons multicouches: -- dont seulement une couche extérieure est blanche:					
	--- A. Testliner:					
	---- II. Cartons dits "testliner"	50		CA	CCSI/69	
	--- B. autres:					
	---- I. Cartons	50		CA	CCSI/69	
4805.23	-- ayant trois couches ou plus dont seulement les deux couches extérieures sont blanches:					
	-- A. Cartons	50		CA	CCSI/69	
	-- autres:					
	--- A. Testliner:					
	---- II. Cartons dits "testliner"	50		CA	CCSI/69	
	--- B. autres:					
	---- I. Cartons	50		CA	CCSI/69	
4805.40	- Papier et carton filtre:					
	-- A. Papier filtre	6		AT	T/51	T/51.ex331
	-- B. Carton filtre	50		CA	CCSI/69	
4805.50	- Papier et carton feutre, papier et carton laineux:					
	-- B. Carton feutre	50		CA	CCSI/69	
4805.60	- autres papiers et cartons d'un poids au mètre carré n'excédant pas 150 g:					

LISTE XXXVII - TURQUIE

1	2	3	4	5	6	7
	-- A. Papier et carton paille: --- II. Carton paille	50	G/HS/94	CA	CCSI/69	
	-- B. Papiers et cartons pour papiers ou cartons ondulés: --- II. Cartons destinés à la fabrication des cartons ondulés	50		CA	CCSI/69	
	-- C. autres: --- I. autres papiers: ---- a. Papier buvard ---- b. papiers contenant 70% ou plus de pâte de bois de 50 g inclus à 55 g inclus par m2	24		AT	T/51	T/51, ex 331
4805.70	--- II. autres cartons - autres papiers et cartons d'un poids au mètre carré compris entre 150 g exclus et 225 g exclus: -- A. Papiers et cartons pour papiers et cartons ondulés: --- II. autres: ---- b. Cartons destinés à la fabrication des cartons ondulés	25 50		SE, US CA	CRM/63 CCSI/69	
4805.80	-- B. autres: --- II. Autres cartons - autres papiers et cartons d'un poids au mètre carré égal ou supérieure à 225 g: -- A. à base de vieux papiers: --- II. autres: ---- b. autres cartons	50		CA	CCSI/69	
	-- B. autres:	50		CA	CCSI/69	

LISTE XXXVII - TURQUIE

1	2	3	4	5	6	7
	--- II. autres cartons	50	G/HS/94	CA	CCSI/69	
4806.30	- Papiers-calques:					
	-- A. transparents	15		DE,GB	CRMI/63	
4810.99	-- autres:					
	--- C. autres:					
	---- I. Papiers chromés, peints, dorés ou argentés sur une face	18		AT	T/51	T/51,ex 331
4811.90	- autres papiers, cartons, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose:					
	-- A. en continu:					
	--- I. Cartons imitation cuir	30		BX	T/51	T/51,ex 331
	-- B. autres:					
	--- I. Cartons imitation cuir	30		BX	T/51	T/51,ex 331
4812 00	Blocs filtrants et plaques filtrants, en pâte à papier:					
	- A. Plaques en pâte à papier contenant des fibres d'amiante pour appareils à filtrer	25		GB	CRMI/63	
48.13	Papier à cigarettes, même découpé à format ou en cahiers ou en tubes:					

LISTE XXXVII - TURQUIE

1	2	3	4	5	6	7
4813.10	- en cahiers ou en tubes: -- A. en feuilles	50	G/11S/94	FR	T/51	T/51,340/A
4813.20	- en rouleaux d'une largeur n'excédant pas 5 cm	50		FR	T/51	T/51,340/A
4816.10	- papier carbone et papiers similaires: -- B. autres	35		AT	T/51	T/51,333/C
4816.30	- Stencils complets	26		AT	T/51	T/51,333/C
4818.10	- Papier hygiénique: -- A. d'un poids, par pli, au mètre carré n'excédant pas 25 g: --- II. en papier Kraft	35		US,SE	CRMI/63	
	-- B. d'un poids, par pli, au mètre carré excédant 25 g: --- II. en papier Kraft	35		US,SE	CRMI/63	
4818.90	- autres: -- B. autres: --- I. autres papiers et cartons en rouleaux ou en feuilles: ---- b. Cartons	50		CA	CCSI/69	
	- Papiers gommé ou adhésif, en bandes ou en rouleaux:					
4823.11	-- auto-adhésifs	43		GB,US	CRMI/63	
4823.19	-- autres	43		GB,US	CRMI/63	

LISTE XXXVII - TURQUIE

1	2	3	4	5	6	7
4823.20	- Papier et carton-filtre	6	G/HS/94	AT	T/51	T/51, ex 331
4823.40	- Papiers à diagrammes pour appareils enregistreurs, en bobines, en feuilles ou en disques	19		US	CCSI/69	
4823.59	-- autres:					
	--- B. autres:					
	---- I. Papiers et péléures pour machines à écrire	50		CA	CCSI/69	
49.01	Livres, brochures et imprimés similaires, même sur feuillets isolés:					
4901.10	- en feuilles isolés, même pliés:					
	-- B. autres:					
	--- I. imprimés en langue turque:	expt		GB,FR,US	T/51	T/51,ex349
	---- a. Livres scolaires					
	--- II. autres:	expt		US,FR,GB	T/51	T/51,384/A-B
	---- a. Livres et publications nonpériodiques					
4901.99	-- autres:					
	--- A. imprimés en langue turque:	expt		GB,FR,US	T/51	T/51,ex 349
	---- I. Livres scolaires					
	--- B. autres (imprimés en langues étrangères:					
	---- I. Livres et publications non périodiques	expt		US,FR,GB	T/51	T/51,384/A-B
49.02	Journaux et publications périodiques imprimés, même illustrés ou contenant de la publicité:					

LISTE XXXVII - TURQUIE

1	2	3	4	5	6	7
4902.10	- paraissant au moins quatre fois par semaine: -- B. autres: --- II. imprimés en langue turque --- III. autres - autres: -- B. autres: --- II. imprimés en langue turque --- III. autres	expt expt	G/HS/94	FR,US US,GB,FR	T/51 T/51	T/51,ex 349 T/51,ex 349
4902.90	- autres: -- B. autres: --- II. imprimés en langue turque --- III. autres	expt expt		FR,US US,GB,FR	T/51 T/51	T/51,ex 349 T/51,ex 349
49.09 00	Cartes postales imprimées ou illustrées; cartes imprimées comportant des vœux ou des messages personnels, même illustrées, avec ou sans enveloppes, garnitures ou applications:					
51.01	- A. Cartes postales imprimées ou illustrées: -- I. Cartes postales illustrées	40		IT	T/51	T/51,ex345/B
5101.11	Laines, non cardées ni peignées: - en suint, y compris les laines lavées à dos: -- Laines de tonte: --- A. Laine de mérinos --- B. Cheviot non lavé --- C. autres laines de mouton et d'agneau	5 12 20		GB,ZA,AU GB,AU,ZA,NZ	T/51 T/51	T/51,98/A-1 T/51,98/A-1
				NZ,AU	CRMI/63	

LISTE XXXVII - TUROUJIE

1	2	3	4	5	6	7
5101.19	-- autres: --- A. de mérinos --- B. Cheviot non lavé --- C. autres laines de mouton et d'agneau - dégraissées, non carbonisées: -- Laines de tonite: --- A. de mérinos --- B. autres -- autres: --- A. de mérinos --- B. autres - carbonisées	5 12 20 10 20 10 20 20	G/HS/94	GB,ZA,AU GB,AU,ZA,NZ NZ,AU ZA,GB,AU NZ,AU ZA,GB,AU NZ,AU NZ,AU	T/51 T/51 CRMI/63 T/51 T/51 T/51 CRMI/63 CRMI/63	T/51,98/A-1 T/51,98/A-1 T/51,98/A-2 T/51,98/A-1 T/51,98/A-1
5101.21						
5101.29						
5101.30						
51.02	Poils fins ou grossiers, non cardés ni peignés:					
5102.10	- Poils fins: -- A. de lapin angora: --- I. destinés à la chapellerie --- B. d'alpaga, de lama, de vigogne: --- I. destinés à la chapellerie --- C. de chameau, de yack, de chèvre mohair, de chèvre du Tibet, de chèvre de cachemire et de chèvres similaires: --- I. destinés à la chapellerie -- D. d'autres lapins que d'angora; de lièvre, de castor, de ragondin et de rat musqué:	10 10		BX BX	CRMI/63 CRMI/63	CRMI/63

LISTE XXXVII - TURQUIE

1	2	3	4	5	6	7
S102.20	<p>--- I. Poils d'animaux destinés à la chapellerie - Poils grossiers: ; -- A. Poils d'animaux destinés à la chapellerie</p>	10	G/HS/94	BX	CRMI/63	
S2.05	Fils de coton (autres que fils à coudre), contenant au moins 85% en poids de coton, non conditionnés pour la vente au détail:	10		BX	CRMI/63	
S205.31	<p>- Fils retors ou cablés, en fibres non peignées: -- titrant en fils simples 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques en fils simples): --- A. pour filets de pêche</p>					
S205.32	<p>-- titrant en fils simples moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques en fils simples): --- A. pour filets de pêche</p>	5		GB	CRMI/63	
S205.33	<p>-- titrant en fils simples moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques en fils simples): --- A. pour filets de pêche</p>	5		GB	CRMI/63	
		5		GB	CRMI/63	

LISTE XXXVII - TUROUJE

1	2	3	4	5	6	7
5205.34	-- titrant en fils simples moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques en fils simples): --- A. pour filets de pêche -- titrant en fils simples moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques en fils simples): --- A. titrant en fils simples moins de 125 décitex mais pas moins de 83,33 décitex (excédant 80 numéros métriques mais n'excédant pas 120 numéros métriques en fils simples): ---- I. pour filets de pêche --- B. titrant en fils simples moins de 83,33 décitex (excédant 120 numéros métriques en fils simples) ---- I. pour filet de pêche - Fils retors ou cablés, en fibres peignées: -- titrant en fils simples 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques en fils simples): --- A. pour filets de pêche -- titrant en fils simples moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros	5	G/HS/94	GB	CRMI/63	
5205.35		5		GB	CRMI/63	
5205.41		5		GB	CRMI/63	
5205.42		5		GB	CRMI/63	

LISTE XXXVII - TUROUJIE

1	2	3	4	5	6	7
	métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques en fils simples): --- A. pour filets de pêche -- titrant en fils simples moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques en fils simples): --- A. pour filets de pêche -- titrant en fils simples moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques en fils simples): --- A. pour filets de pêche -- titrant en fils simples moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques en fils simples): --- A. titrant en fils simples moins de 125 décitex mais pas moins de 106,38 décitex (excédant 80 numéros métriques mais n'excédant pas 94 numéros métriques en fils simples): ---- I. pour filets de pêche ---- B. titrant en fils simples moins de 106,38 décitex mais pas moins de 83,33 décitex (excédant 94 numéros métriques mais n'excédant pas 120 numéros métriques en fils	5	G/HS/94	GB	CRMI/63	
5205.43						
5205.44						
5205.45						